

---

## INTRODUCTION.

---

Les événemens, dont les Pays-Bas se trouvent être depuis quinze mois le théâtre, sont si extraordinaires, leurs suites sont déjà si graves et peuvent le devenir encore davantage, non seulement pour les contrées où ils se sont passés, mais pour tout le monde civilisé, qu'on ne saurait trop y appeler l'attention des hommes d'Etat, et de toutes les personnes qui s'appliquent à étudier les causes de la prospérité et de la décadence des sociétés politiques.

Témoins de ces événemens, nous regardons comme un devoir de les retracer succinctement, d'en indiquer les causes et d'en signaler les conséquences.

L'amour de la justice et de la vérité sera notre unique guide dans l'accomplissement de cette tâche: en l'entreprenant, nous ne nous dissimulons pas, combien il est difficile de la remplir avec succès à une époque où l'esprit de parti

s'efforce de confondre toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste.

Mais nous résignant d'avance à subir la critique des hommes, qui ont le malheur d'être dominés par les passions, nous nous estimerons heureux de nous concilier les suffrages de ceux qui, dégagés de tout intérêt particulier, jugent les faits avec impartialité et d'après les principes invariables de la morale et de la justice.

De notre côté nous mettrons tous nos soins à ne soumettre à leur jugement, que des faits d'une vérité incontestable, et à rétablir ceux que l'esprit de faction s'est efforcé de défigurer.

Si quelquefois nous accompagnerons de nos réflexions les récits des événemens, nous ne le ferons que dans l'intérêt de la vérité et des principes d'ordre, sans lesquels il n'y a plus ni repos, ni bonheur à espérer pour les peuples.

Nous éviterons, autant que cet intérêt le permettra de nommer les individus, et nous nous imposons volontiers cette réserve, malgré les faits graves que nous pourrions alléguer à la charge personnelle de plusieurs, afin de ne pas donner à nos récits une teinte de personnalité, qui ne serait plus d'accord avec le but que nous nous proposons.

Pour apporter dans notre travail tout l'ordre et toute la précision qu'il dépendra de nous d'y

mettre, nous le diviserons en divers Chapitres, dans les quels nous exposerons :

Les motifs qui ont donné lieu à la création du royaume des Pays-Bas ;

L'état du royaume à l'époque de sa création et les principaux événemens, qui s'y sont successivement passés depuis cette époque, jusqu'au moment de la révolte des provinces méridionales, ainsi que les causes qui les ont amenés ;

L'état du royaume au 20 Août 1830 ;

Les événemens de la révolte et ceux qui s'en sont suivis jusqu'au 31 Decembre 1831 ;

La marche suivie par les cinq grandes puissances à l'égard des provinces révoltées ;

La conduite tenue par l'Angleterre et la France envers ces provinces et la Hollande ;

L'état de la Belgique au commencement de 1832.

Pour répandre plus de clarté sur les causes de plusieurs événemens, nous commencerons notre travail par un rapide aperçu de l'état de l'Europe, à l'époque de la chute de l'Empire Français.

Lorsque la France, après avoir entrepris et soutenu contre les divers états de l'Europe une lutte longue et sanglante, succomba enfin, par suite de la campagne désastreuse de Russie, aux efforts réunis des nations, qui dans l'intérêt de leur conservation s'étaient liguées contre elle, les

gouvernemens s'occupèrent d'un commun accord des moyens de guérir les innombrables maux que, pendant près d'un quart de siècle, la guerre avait attirés sur leurs pays et pour en prévenir le retour.

De leur côté les peuples, fatigués et épuisés par les fortes charges que leurs gouvernemens devaient leur imposer; mais surtout par les prestations énormes, auxquelles ils étaient tenus envers les armées étrangères, en logemens, fournitures de vivres et de fourrages, de chevaux, d'objets d'habillement, etc. réclamèrent non seulement des garanties de paix contre l'ennemi qu'ils venaient de vaincre: mais ils demandèrent aussi la réalisation des espérances que, pour prix du patriotique devouement avec lequel ils avaient concouru à briser le joug étranger, les souverains leur avaient données, de leur accorder des institutions propres à améliorer leur sort futur.

Les populations des divers pays que Napoléon avait successivement réunies sous sa domination, ou sous celle des membres de sa famille, manifestèrent non moins vivement, lors de la chute de l'empire, le désir de voir leur condition s'améliorer.

Cependant tous ces voeux unanimes, quant aux améliorations à obtenir, furent loin de l'être sur la nature de celles-là: non seulement chaque classe de la société, mais pour ainsi dire, cha-

que individu se créait une Utopie. Celle plébicienne se prononça par l'organe d'une foule d'écrivains exaltés pour les institutions les plus populaires possibles, tandis que les classes alors encore, ou ci-devant privilégiées témoignèrent des désirs tout opposés. Dans ce dernier cas furent principalement la noblesse et le clergé du pays, où par l'influence de la révolution française leurs intérêts avaient plus au moins souffert. Ces classes manifestèrent hautement l'espoir de voir rétablir leurs anciens droits et privilèges, et réglèrent leurs démarches en conséquence. Le clergé surtout déploya une rare activité, et fit usage de tous ses moyens pour parvenir à ses fins.

La Bulle (*sollicitudo omnium*) par laquelle S. S. Pie VII rétablit le 7 Août 1814 cette trop fameuse association, religieuse de nom, mais politique de fait, que le siècle passé avait si universellement et si solennellement condamnée comme dangereuse à la sûreté des trônes et au repos des nations, cette Bulle, disons-nous, mit à découvert les vues du clergé catholique, et s'il avait pu rester le moindre doute à cet égard, les mémoires adressés au congrès de Vienne, par des ecclésiastiques, notamment celui plein de demandes les plus exagérées, que lui avait soumis le Vicariat général de Gand, seraient plus que suffisant pour amener une entière conviction.

Ce fut au milieu de ce mouvement général des esprits et des intérêts opposés que le congrès de Vienne procéda à la réconstitution de l'Europe.

Nous aurons plus tard occasion de parler de ses décisions, du moins en tant qu'elles sont relatives au royaume des Pays-Bas. Il nous suffit pour ce moment, d'avoir présenté ce court aperçu de l'état des esprits à l'époque où ce Royaume à été créé.

